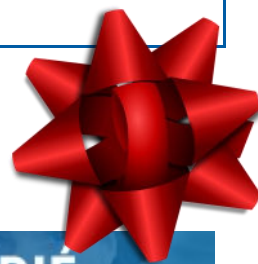


**www.stsa.fr**

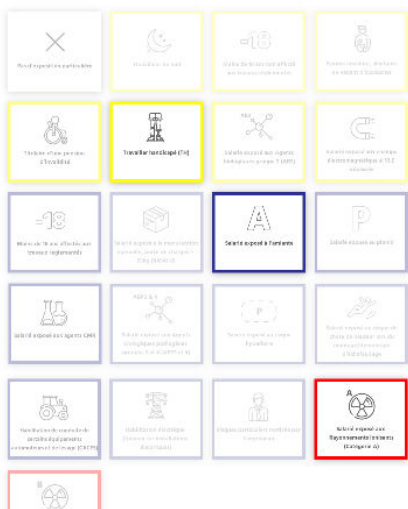
**Un nouveau site en janvier !**  
Pour comprendre le suivi du salarié



Le nouveau site internet vous permettra de trouver des réponses appropriées à toutes vos interrogations. Vous y retrouverez bien sûr les contenus de la précédente version et aussi des nouveautés, surtout en ce qui concerne les modalités du suivi de santé au travail des salariés.



Sélectionnez les différents risques auxquels vous êtes exposé



### Comprendre le suivi du salarié

Depuis janvier 2017, le suivi des salariés en santé au travail a changé. Retrouvez sur notre site toutes les informations et explications utiles.

### Outil de simulation du suivi du salarié

STSA met à votre disposition un outil pour simuler le suivi qui doit s'appliquer à chacun de vos salariés : quand prévoir la première visite, déterminer la périodicité du suivi, qui assurera les visites et le suivi, quels documents seront transmis à l'issue de chaque visite.

### Se documenter

- A propos des risques professionnels
- Sur les différents services fournis par STSA

### Faciliter et améliorer la visite des salariés

- Aide à la préparation des rendez-vous
- Libre accès à des actions de sensibilisation dans la salle d'attente

### Maintien en emploi

Ce site fournit des informations pour permettre à l'employeur de maintenir en emploi ses salariés.

### Gérer en ligne votre dossier adhérent

- Modifier vos informations
- Déclarer vos effectifs
- Demander un rendez-vous pour un salarié
- Télécharger vos factures
- Régler les cotisations par carte bancaire

## SERVICE de STSA : Outil de gestion des relations employeurs-STSA

STSA s'attache à assurer ses missions au plus près des employeurs et de leurs salariés. C'est dans ce but qu'elle développe et emploie logiciels et outils du numérique rendant ainsi plus facile la gestion des relations avec tous ses adhérents et ses partenaires.

### Votre espace adhérent sécurisé

a évolué afin de répondre aux modifications de la réglementation sur le suivi en santé au travail des salariés.

Nous vous donnons rendez-vous pour la nouvelle campagne de déclaration en ligne de votre effectif qui se déroulera du **1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019**



*Passez de Joyeuses fêtes de fin d'année avec*

**www.stsa.fr**

Retrouvez les coordonnées de l'équipe pluridisciplinaire sur **www.stsa.fr**